

Avis voté en plénière du 14 octobre 2014

La protection maternelle et infantile

Déclaration du groupe de la coopération

Institution originale, décentralisée, à la charnière du médical et du social, la PMI se trouve aujourd'hui, « en état d'urgence », à la croisée des chemins. Pour être clair, une ancienne directrice de la PMI lors des auditions posait une vraie question : « avons-nous encore besoin d'un service de PMI ? »

Lors des auditions, il a été souligné que parmi les populations les plus fragiles, beaucoup ne voulaient plus aller à la PMI de peur qu'on leur retire leur enfant. Ont également été mis en valeur les problèmes de gouvernance, les inégalités de pratiques et surtout de financement entre départements, de manque de personnel spécialisé, et bien sûr de manque de financement tout court. La PMI serait un îlot de santé dans un océan de social, où l'absence de norme compliquerait les problèmes ; faudrait-il dès lors nationaliser la PMI?... Créer une instance qui pourrait rendre plus visible ce service ?

Comme le souligne l'avis, si l'état de santé périnatal est globalement satisfaisant, les comparaisons avec les autres pays européens montrent que la France y occupe une place plutôt moyenne avec un taux de mortalité infantile de 3,3 pour 1000, qui reste plus élevé que celui de la Suède, de la Finlande, du Luxembourg et de l'Italie. On observe également que, depuis 2011, le taux de mortalité infantile ne diminue plus. Ce constat vient à l'appui de la nécessité de préserver un service de proximité maternelle et infantile.

L'avis souligne l'utilité de la PMI, en précisant clairement la nature de son caractère universel. Ce service public dont l'offre est très large - consultations axées vers le conseil, la prévention, le dépistage - s'adresse par définition à toutes les mamans ou familles, sans distinction de catégorie de revenus ; quand bien même ce sont les urgences médicales ou sociales qui doivent être ciblées.

Le texte soulève néanmoins de nombreuses questions dans lesquelles transparaît une certaine crainte pour l'avenir. Si la cause est bonne, pour être entendue, il faudra la financer. L'avis évoque bien la situation dégradée de nos finances publiques et comptes sociaux, auxquels il faut ajouter les dix milliards d'économie sur les dépenses de santé, et la disparition probable des conseils généraux qui financent aujourd'hui la PMI.

Dans un contexte où la politique familiale de la France a déjà perdu quelques-unes de ses plus belles plumes, il semble essentiel de pérenniser cette institution novatrice tout en précisant ses missions et en visant à une meilleure cohérence avec d'autres structures en charge de l'enfance comme la médecine scolaire.

Le groupe de la coopération a voté en faveur de l'avis.